

Délibération n°2024-06-075

Date de convocation : 19 juin 2024

Conseillers en exercice : 45	Présents : 41	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'année 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 du mois de juin à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Plouneventer, espace AN HEOL, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Ont donné procuration

Mme PICHON Marie-Christine à M. MIOSSEC Gilbert
Mme HENAFF Marie Claire à M. PALUD Jean
M. JEZEQUEL Sébastien à M. MORRY Yvan

Absent(s) excusé(s)

/

Absent(s)

M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme POULIQUEN Marie-France

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En vertu de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 et du décret n°2000-404 du 14 mai 2000, les établissements publics de coopération intercommunale sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service. Il a pour objectif de présenter l'organisation du service et les résultats techniques et financiers de ce service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 et du décret n°2000-404 du 14 mai 2000 ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'année 2023 ;

Vu la commission « Environnement-Gemapi » du 6 juin 2024 ;

Vu la conférence des maires en date du 18 juin 2024 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'année 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 27 juin 2024.

La Secrétaire de séance,
Marie-France POULIQUEN



Le Président,
Henri BILLON.



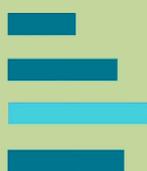


20

RAPPORT

annuel 2023

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



23



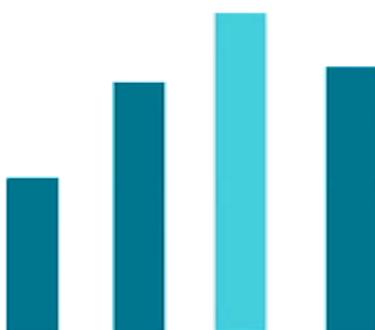
- Bodilis
- Commana
- Guiclan
- Guimiliau
- Lampaul-Guimiliau
- Landivisiau
- Loc-Eguiner
- Locmélar
- Plougar
- Plougourvest
- Plounéventer
- Plouvorn
- Plouzévédé
- Saint-Derrien
- Saint-Sauveur
- Saint-Servais
- Saint-Vougay
- Sizun
- Trézilidé

INTRODUCTION

En vertu de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 et le décret n°2000-404 du 14 mai 2000, Les maires des communes ou le président des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont désormais tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service.

Il a pour objectif de présenter l'organisation du service et les résultats techniques et financiers de ce service.



1 LE TERRITOIRE

1.1 LES COMPETENCES

La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Cette compétence comprend :

- la collecte sélective des emballages ménagers et papiers, journaux, magazines exercée depuis 1999
- la gestion des déchèteries exercée depuis 2000
- la collecte et le traitement des ordures ménagères exercés depuis 2002

1.2 LE PERIMETRE

La CCPL exerce sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers sur 19 communes :

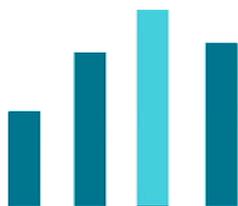
Bodilis, Commana, Guiclan, Guimiliau, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau, Loc-Eguiner, Locmélar, Plougar, Plougourvest, Plounéventer, Plouvorn, Plouzévédé, Saint-Derrien, Saint-Sauveur, Saint-Servais, Saint-Vougay, Sizun, Trézilidé.

Ce territoire représente 33 303 habitants (*pop INSEE applicable au 1^{er} janvier 2023*).



1.3 LA POPULATION

POPULATION en vigueur au 01/01/2023 Population municipale	
Bodilis	1 653
Commana	997
Guiclan	2 529
Guimiliau	1 007
Lampaul-Guimiliau	2 023
Landivisiau	9 204
Loc-Eguiner	396
Locmélar	472
Plougar	794
Plougourvest	1 449
Plounéventer	2 134
Plouvorn	2 879
Plouzévéde	1 775
Saint-Derrien	829
Saint-Sauveur	784
Saint-Servais	786
Saint-Vougay	887
Sizun	2 304
Trézilidé	401
TOTAL	33 303



2. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES Ménagères

2.1 ORGANISATION DU SERVICE

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie, c'est à dire par des agents et du matériel propres à la communauté de communes.

Lors de la prise de la compétence de collecte, la CCPL s'est attachée à uniformiser le service sur l'ensemble de son territoire. Tous les usagers sont collectés en porte à porte. Au cours de l'année 2023, l'ensemble des communes sont collectées tous les 15 jours en ordures ménagères en alternance avec une collecte de recyclables. Exception faite de l'hyper centre de Landivisiau qui est collecté une fois par semaine en ordures ménagères.

L'effectif de collecte se compose en fin 2023 de :



- 8 chauffeurs-ripeurs à plein temps
- 3 ripeurs à plein temps
- 1 agent polyvalent à plein temps
- 1 chauffeur-ripeur polyvalent chargé du vidage à plein temps
- 1 chef de service
- 1 chargée de prévention/communication
- 1 agent administratif à mi-temps chargée de la redevance
- 1 agent chargée de la redevance

De plus afin d'assurer le remplacement des agents absents (congrés, arrêt de travail) ou de faire face au rattrapage des jours fériés, la CCPL fait appel à du personnel temporaire sous contrats à durée déterminée.

Le service dispose d'un parc de 5 bennes pour réaliser la collecte et d'un véhicule de service :

- 1 benne de 22m³ de 2015
- 1 benne de 20m³ de 2016
- 1 benne de 20m³ de 2018
- 1 benne de 20m³ de 2021
- 1 benne de 20m³ de 2023
- 1 fourgon 11m³ de 2002

Le service de collecte réalise 20 tournées de ramassage par semaine. Les tournées sont réalisées avec un ou deux ripeurs en fonction de la charge de travail à réaliser.

Les véhicules de collecte transportent directement les déchets vers l'usine de transfert ou le centre de tri, située à 20 km de Landivisiau sur la commune de Plouédern. La totalité des ordures ménagères est collectée en conteneurs. La gamme des bacs comprend des conteneurs de 120, 240, 360 et 750 litres. Lors du transfert de la compétence, la CCPL a repris gratuitement l'ensemble du parc de conteneurs appartenant aux communes. Les conteneurs sont aujourd'hui achetés par la CCPL et mis à disposition des habitants dans le cadre de nouvelles habitations ou du remplacement de conteneurs usagés.

2.2 LE TRAITEMENT

Depuis 2016, un centre de transfert des ordures ménagères est en service. Il est géré par une entente avec la CA du Pays de Landerneau Daoulas. La construction et la gestion de l'équipement sont donc mutualisées. Il a été construit à l'emplacement de l'ancienne usine de compostage gérée par le SIVALOM qui a été dissous en 2021.

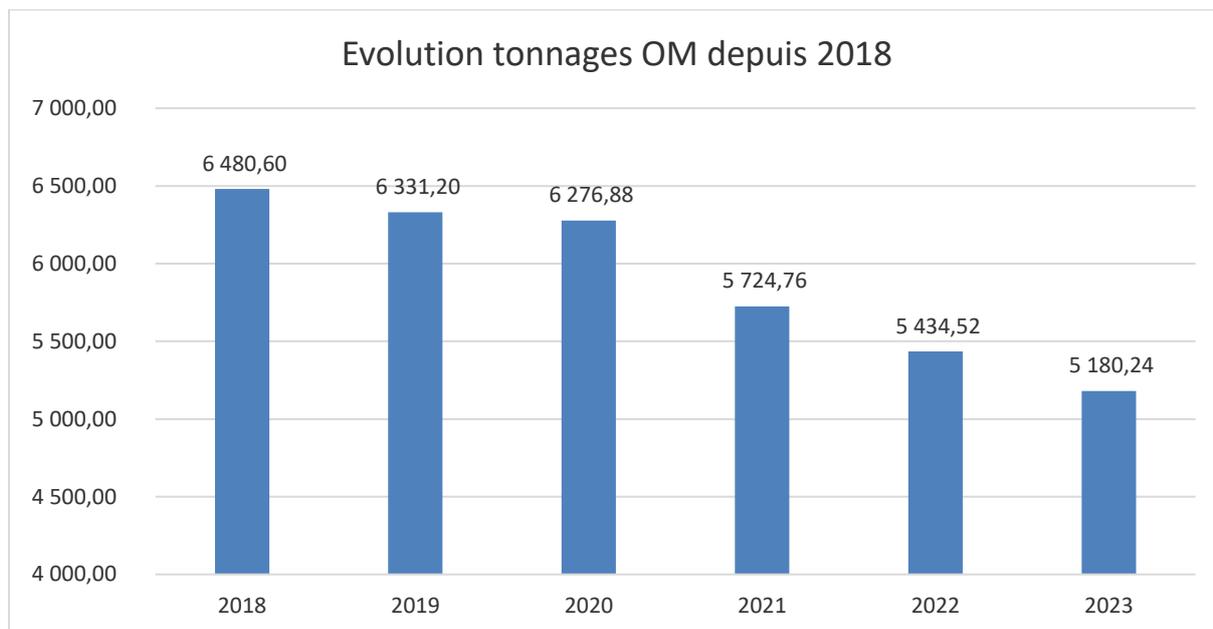


Les ordures ménagères sont ensuite envoyées en incinération à Brest, à Briec ou à Carhaix exceptionnellement.

En 2010, la CCPL a intégré la SPL SOTRAVAL (Société de traitement et de valorisation des déchets). SOTRAVAL développe des prestations pour le compte de ses collectivités actionnaires (dont la CCPL) dans une logique de partage des équipements de traitement (usine d'incinération, centre de tri TRIGLAZ).



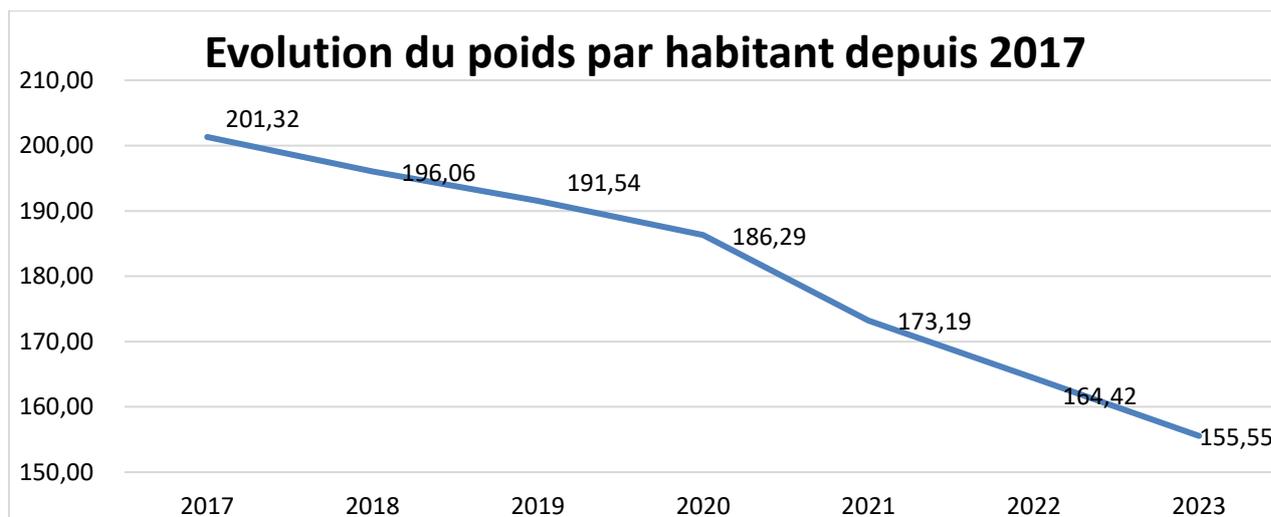
2.3 LES CHIFFRES DE LA COLLECTE



Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a diminué en 2023. La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles (OMR) est de 155 Kg par habitant et par an. Depuis 2018, une nouvelle organisation de collecte a vu le jour. La collecte des ordures ménagères résiduelles n'a lieu que tous les 15 jours, dans l'intervalle nous collectons les recyclables (hors verre) en porte à porte dans un conteneur à couvercle jaune. Ceci permet que les usagers trient plus et de fait les ordures ménagères diminuent.

En 2023, les ordures ménagères ont été traitées de la façon suivante :

- **3 553 tonnes incinérées dans l'usine SOTRAVAL de Brest**
- **1 600 tonnes incinérées dans l'usine du SIDEPAQ de Briec**
- **27 tonnes incinérées dans l'usine du SIRCOB de Carhaix**



2.4 LE BILAN FINANCIER DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

	2022	2023	Évolution
Amortissements <i>(Conteneurs ; Bennes, Gros entretiens)</i>	109 943,99 €	68 453.72 €	- 37.74 %
Charges de Fonctionnement <i>(charge de structure)</i>	77 588,09 €	86 516.03 €	11.51 %
Charges de collecte <i>(Personnel, carburant, entretien des bennes)</i>	627 530,48 €	568 554.67 €	- 9.4 %
Charges de Traitement des OM	659 938,57 €	632 741.21 €	- 4.12 %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT	1 475 001,13 €	1 356 265.63 €	- 8.05 %
Coût par Habitant	33 097	33 303	
	44.57 €	40.73 €	
Coût par Tonne	5 434	5 180	
	271.44 €	261.83 €	



3. LA COLLECTE SELECTIVE

3.1 ORGANISATION

La collecte sélective des emballages ménagers a débuté au 1^{er} janvier 1999. Elle est réalisée en porte à porte ou par apports volontaires dans des colonnes spécifiques implantés sur l'ensemble des communes pour le verre. Les colonnes ont une capacité de 4 m³ ou 2m³.

La Communauté de Communes compte 117 points de tri pour les emballages en verre. Parmi ces points, 8 comptent également des colonnes jaunes pour le papier et les emballages ménagers (*plastique, cartonnette, brique alimentaire et métallique*). Il y a également un autre point tri avec des colonnes jaunes non accessible au grand public.

Pour l'ensemble des communes, exceptée le centre de Landivisiau, la collecte des recyclables papier et emballages se fait en porte à porte en conteneurs gris à couvercle jaune. Il reste en apport volontaire exclusivement le verre dans les colonnes vertes. Leur nombre peut alors être revu à la hausse, afin d'atteindre les ratios fixés par CITEO, puisque, lorsque le taux de couverture de ces points d'apports volontaires atteint 1 point multi-matériaux pour 500 habitants, cela permet à la CCPL de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 10% sur l'ensemble des prestations de collecte.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, la collecte sélective est composée de 2 flux,
Le flux « verre » et le flux « emballages »



1^{er} flux

Bouteilles, pots et bocaux
en verre



2^{ème} flux

Emballages ménagers en
plastiques, cartonnettes,
briques alimentaires, boîtes
acier et aluminium, papiers,
journaux, magazines



Depuis le 1^{er} juillet 2020, la collecte en point d'apport volontaire s'est transformée en collecte bi-flux avec la collecte en même temps des colonnes jaunes et bleues sur l'ensemble des communes concernées. Ceci est dû à une harmonisation des consignes de tri sur l'ensemble du Nord-Finistère, avec l'arrivée de l'extension des consignes de tri. C'est à dire que depuis le 1^{er} juillet 2020, les pots, barquettes et films plastiques peuvent être mis dans les conteneurs jaunes.

La collecte sélective en apport volontaire est confiée à l'entreprise SUEZ par l'intermédiaire d'un marché public de service. Cette société assure la collecte des matériaux. Les services de la CCPL se charge de contrôler la bonne exécution du marché.



Les emballages sont collectés par gravité à l'aide d'une grue où les colonnes sont pesées individuellement avant vidage. Les déchets sont ensuite acheminés vers le centre de tri TRIGLAZ à Plouédern où ils seront triés par matériaux. Ce tri permet d'éliminer les déchets déposés par erreur dans les colonnes et qui peuvent nuire au recyclage. Ces déchets constituent les refus de tri et seront ensuite redirigés vers l'usine d'incinération de Brest où ils seront incinérés.

Une fois triés, les emballages sont mis en balles afin de faciliter leur manipulation et leur transport vers les usines de recyclage. Chaque repreneur prend à sa charge le transport des matériaux à partir du centre de tri.

Ce centre de tri moderne a été construit par SOTRAVAL et il regroupe l'ensemble des EPCI du Nord-Finistère.

En janvier 2018, Ecoemballages et Ecofolio ont fusionnés pour créer CITEO qui est l'éco-organisme pour les emballages.

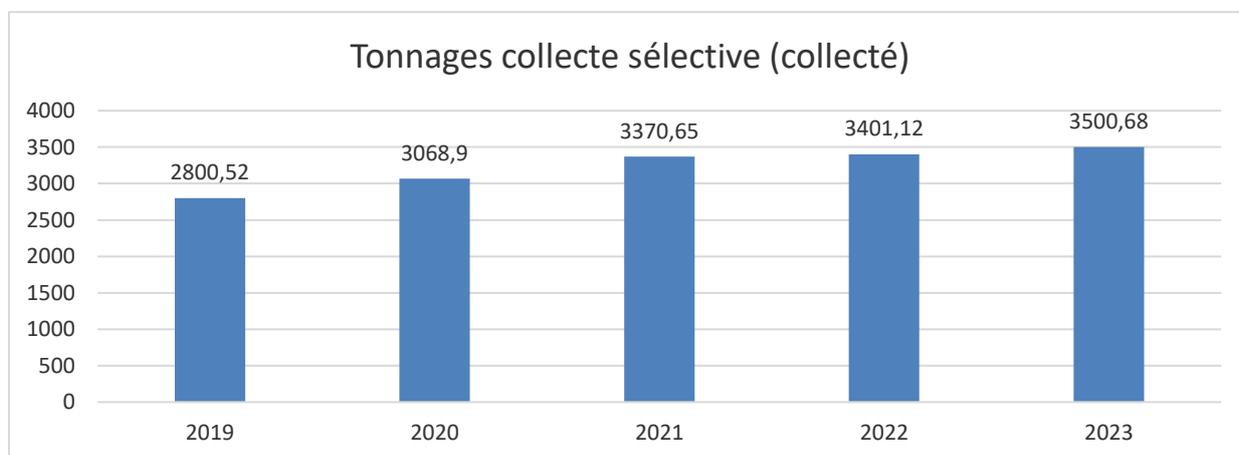


Le verre est collecté par gravité au moyen d'un camion ampli roll équipé d'une grue dotée d'une pesée embarquée. Chaque colonne est systématiquement pesée avant vidage. L'entreprise transporte ce verre directement vers l'usine de recyclage de Saint-Gobain Emballages. Le verre servira à la production de nouvelles bouteilles.

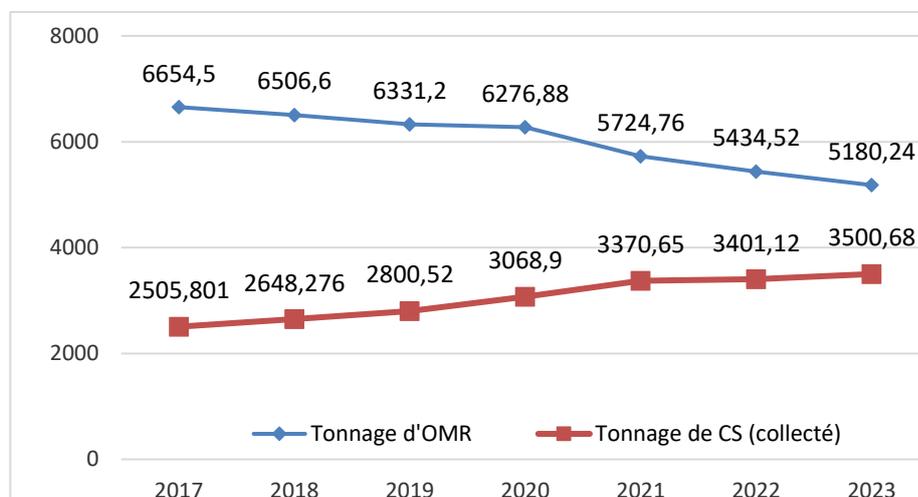
Les repreneurs des matériaux sont en 2023 :

- Plastiques** : Valorplast
- Cartonnettes/Briques alimentaires** : Revipac
- Papier** : Suez
- Verre** : Verallia
- Acier** : Guyot environnement
- Aluminium** : Regeal Affimet et Pyral

3.2 LE BILAN MATIERE



En 2023, la collecte sélective a permis de détourner 3 500 tonnes de matériaux du circuit de collecte des ordures ménagères. Les tonnages de collecte sélectives augmentent là où les tonnages de collecte d'ordures ménagères diminuent.

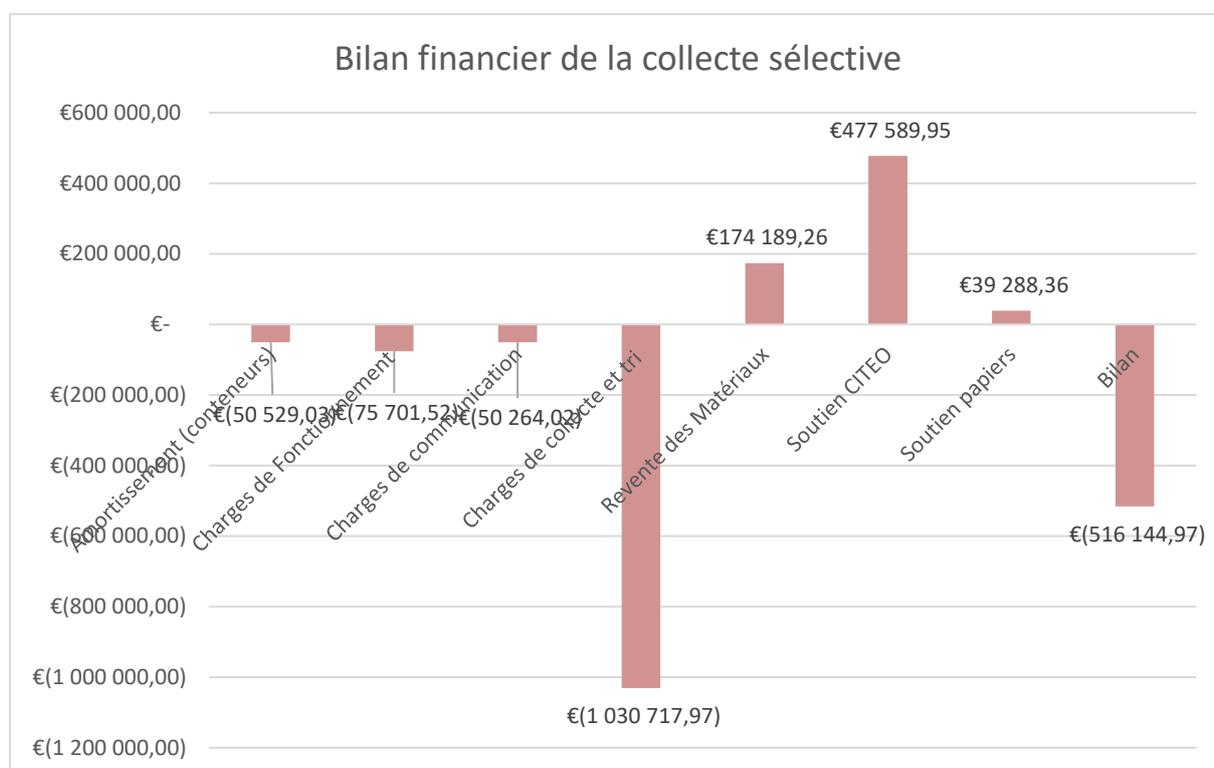


3.3 LE BILAN FINANCIER 2023

La CCPL a signé un contrat avec Eco-emballages pour la reprise des matériaux et le soutien financier de cette collecte. Un nouveau barème F a été signé au 1^{er} janvier 2018. Eco emballages est devenu CITEO. Le contrat court jusqu'au 31 décembre 2024.

Les soutiens financiers versés sont basés sur les critères de performance de tri. Plus le tonnage valorisé sera important et plus les soutiens seront importants.

Dans le même temps, la CCPL a choisi ses repreneurs de matériaux. Les collectivités du Nord Finistère se sont regroupées pour choisir entre la reprise par des repreneurs proposés par CITEO ou des repreneurs indépendants.



En 2023, l'explication de la hausse des coûts de la collecte sélective est liée à :

*Les charges de collecte (équipe, carburant...) sont plus réparties entre la collecte sélective et la collecte des ordures ménagères.

*Un coût de tri plus important car le tri se fait maintenant en 1 flux emballages/papiers

* Une baisse des recettes de reventes des matériaux



	2022	2023	Évolution
Amortissements <i>(Conteneurs ; Bennes, Gros entretiens)</i>	52 299.11 €	50 529.03 €	- 3.38 %
Charges de Fonctionnement <i>(charge de structure)</i>	67 889.58 €	75 701.52 €	11.51 %
Charges de collecte et tri <i>(Personnel, carburant, entretien des bennes)</i>	996 551.56 €	1 030 717.97 €	3.43 %
Charges de communication	52 719.76 €	50 264.02 €	- 4.66 %
Sous total Charges	1 169 460.01 €	1 207 212.54 €	3.23 %
Revente de matériaux	214 648.29 €	174 189.26 €	- 18.85 %
Soutiens CITEO	502 138.83 €	516 878.31 €	2.94 %
Sous total Produits	716 787.12 €	691 067.57 €	- 3.59 %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT	452 672.89 €	516 144.97 €	14.02 %
Coût par Habitant	33 097	33 303	
	13.68 €	15.50 €	
Coût par Tonne	3 401	3 500	
	133.10 €	147.47 €	

4. LES DECHETERIES

4.1 ORGANISATION

Depuis 2000, la CCPL est dotée d'un réseau de 3 déchèteries :

- Kervennou à Bodilis
- Croas Cabellec à Sizun
- Besmen à Plougourvest



La déchèterie de Kervennou - BODILIS

Elle est ouverte depuis 1993.

Elle a été rachetée par la CCPL au SIVOM de Landivisiau en 2000.

La déchèterie de Croas Cabellec - SIZUN

Elle est ouverte depuis 2000.

La déchèterie de Besmen - PLOUGOURVEST

Elle est ouverte en 2001.

Ces déchèteries permettent de collecter les déchets ménagers qui de par leur nature ou leur volume ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères. L'accès en déchèterie est gratuit pour les habitants de la CCPL ainsi que les habitants des autres collectivités.

En outre, la CCPL autorise les apports des déchets issus de l'activité des professionnels en déchèterie. Depuis le 1er janvier 2010, ces apports sont tarifés et soumis à certaines conditions d'acceptations (quantité, nature et volume).

Le gardiennage est assuré en régie par 4 gardiens de la Communauté de Communes :

- 2 agents à temps plein
- 1 agent à 33 H / semaine
- 1 agent à 26,25 H / semaine

Horaires d'été

1^{er} avril – 30 septembre

Horaires d'hiver

1^{er} octobre – 31 mars

	Horaires d'été 1 ^{er} avril – 30 septembre		Horaires d'hiver 1 ^{er} octobre – 31 mars	
	BODILIS	PLOUGOURVEST SIZUN	BODILIS	PLOUGOURVEST SIZUN
Lundi	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	9H – 12H / 14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	9H – 12H / 13H30 – 18H
Mardi	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	13H30 – 18H
Mercredi	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	9H – 12H / 14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	13H30 – 18H
Jedi	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	Fermé	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	Fermé
Vendredi	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	9H – 12H / 14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	9H – 12H / 13H30 – 18H
Samedi	8H30 – 12H / 13H30 – 18H30	9H – 12H / 14H – 18H30	8H30 – 12H / 13H30 – 18H	9H – 12H / 13H30 – 18H

Fermé les dimanches et jours fériés

4.2 LES PRESTATAIRES



Les encombrants sont collectés et transportés par l'entreprise RMB de Plougourvest ils transitent vers le centre de regroupement exploité par l'entreprise RMB puis sont orientés vers des centres d'enfouissement techniques ou usine d'incinération.



Les ferrailles sont transportées vers le site de l'entreprise RMB situé sur la commune de Plougourvest. La ferraille est ensuite cisailée et recyclée.



Les cartons sont transportés vers le centre de tri de Plougourvest exploitée par l'entreprise RMB. Là, ils sont conditionnés en balles de 1 à 1.5 m3 afin d'être transportés vers Smurfit via REVIPAC. La CCPL perçoit un intéressement versé par les cartonnières pour la valorisation de ces cartons. Ces cartons sont également pris en compte par éco emballages et à ce titre font l'objet de soutiens financiers.



Le bois est transporté par l'entreprise RMB vers une plateforme spécifique pour y être broyé. Les copeaux ainsi obtenus sont utilisés comme combustible pour alimenter les chaudières à bois destinées à chauffer les serres d'un producteur de tomates.



Les déchets verts (pelouse, haie branches...) sont broyés sur la déchèterie par la société SOTRAVAL de Brest. Le broyat est acheminé en totalité vers une plate-forme de co-compostage agréée située sur la commune de Saint Servais, appartenant à la société Valorg-Elorn. Il sert de support pour le co-compostage des fumiers et des boues de station d'épuration. Le compost ainsi obtenu est utilisé comme amendement organique sur les terres agricoles.



Les gravats sont évacués et traités en centre d'enfouissement de classe 3 exploité par :

- L'entreprise Le Vouch de Sizun : site de la Motte
- L'entreprise Crenn TP : site de Saint-Thégonnec
- L'entreprise Loussot de Plouvorn : site de Mescodan



HUILES DE VIDANGE

Les huiles moteurs sont reprises par la société SARP agréée pour la collecte de ces déchets sur l'ensemble du département. L'huile collectée sera recyclée et réinjectée dans le circuit des huiles moteurs.

PILES
ET ACCUMULATEURS

Les piles et accumulateurs sont collectées par l'entreprise agréée COREPILE. La CCPL a signé une convention avec cette entreprise pour l'évacuation et le traitement de ces déchets. Cette opération est également gratuite pour la Communauté de Communes.

GROS
ÉLECTROMÉNAGERPETITS APPAREILS
MÉNAGERS

ÉCRANS

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) comprennent les écrans (moniteur téléviseur...), les gros électroménagers froids (réfrigérateur, congélateur...), le gros électroménager hors-froid (lave-vaisselle, machine à laver...) et le petit électroménager en mélange (sèche-cheveux, outillage, lecteur dvd...). Ces déchets sont collectés par l'entreprise Véolia de Quimper pour le compte de l'éco-organisme Ecosystèmes. Les 4 flux suivent des filières de retraitement spécifiques afin de subir une dépollution et permettre le recyclage ou la destruction des différents composants de ces déchets. Cette collecte est réalisée depuis novembre 2008.



TEXTILES

Les textiles sont collectés par l'association Abi 29, tous les textiles sont acceptés qu'ils soient en bon état ou en mauvais état. Les articles de maroquinerie sont aussi acceptés. Les vêtements en bon état seront remis dans le circuit des vestiaires (friperies solidaires...) et les vêtements en mauvais état seront transformés en chiffons d'essuyage ou en matériaux d'isolation.



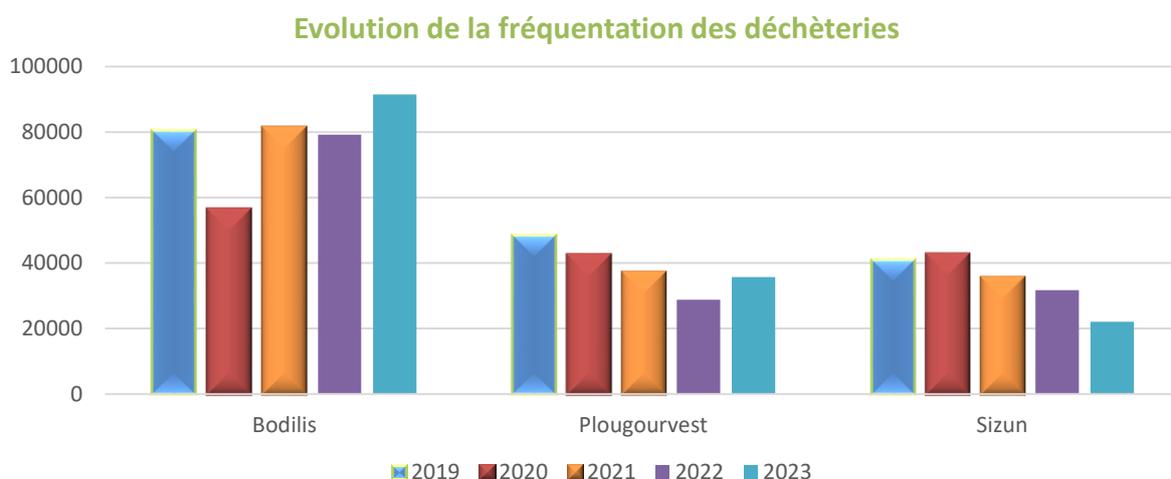
AMEUBLEMENT

Le mobilier est récupéré à la déchèterie de Bodilis depuis le 01 octobre 2014 à Sizun depuis mars 2017 et à Plougourvest depuis 2018. Cette benne est soutenue par l'éco-organisme Eco-mobilier. La collecte est assurée par Les Recycleurs Bretons. Ces déchets sont ensuite orientés vers le centre de tri « Haute Performance » de Saint-Thudon à Guipavas, exploité par les Recycleurs Bretons. Les matériaux sont recyclés ou transformés en combustible solide de récupération (CSR).

DÉCHETS DANGEREUX
DES MÉNAGES

Les déchets dangereux spécifiques sont les déchets de peinture, produits phytosanitaire, aérosols... Ces déchets sont collectés par l'entreprise CHIMIREC via l'éco-organisme éco-DDS ou par l'entreprise SARP pour les déchets non compris dans l'éco-contribution.

4.3 FREQUENTATION DES DECHETERIES



4.4 VOLUMES COLLECTES

Matériaux (en T)	2022	2023
Encombrants	3 905	4 091
Bois	114	96
Cartons	216	221
Ferrailles	352	382
Gravats	7 459	5 135
Déchets verts	7 427	8 698

Matériaux (en T)	2022	2023
Huile vidange	18.63	*
Batteries	4.452	11.832
Piles	4.9	5.7
DMS	29.6*	26.9*
D3E	308	309
Textiles	114	138

*(manque d'informations)

4.5 BILAN FINANCIER DES DECHETERIES

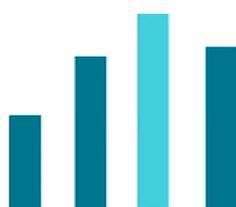
	2022	2023
Amortissement (<i>construction des déchèteries</i>)	15 221.73 €	23 203.73 €
Charges de Fonctionnement (<i>encadrement et charge de structure</i>)	48 492.56 €	54 072.52 €
Charges de collecte (<i>Personnel, entretien des déchetteries, transport</i>)	322 957.41 €	360 424.95 €
Charges de traitement	933 298.71 €	1 145 234.90 €
SOUS TOTAL CHARGES	1 319 970.41 €	1 582 936.10 €
Revente des ferrailles	55 876.55 €	65 852.27 €
Revente des Cartons	31 476.93 €	17 374.76 €
Soutiens à la collecte des déchets électriques et électroniques	22 357.32 €	24 120.11 €
Soutiens Eco DDS	3 732.83 €	3 557.30 €
Soutiens Eco Mobilier	22 454.40 €	23 537.26 €
Facturation des professionnels	46 445.00 €	37 916 €
Soutiens EcoTLC TEXTILES	3 305.30 €	3 309.70 €
SOUS TOTAL PRODUITS	185 648.33 €	175 667.40 €
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT	1 134 322.08 €	1 407 268.70 €
Nombre d'habitant	33 097	33 303
COUT PAR HABITANT	34.27 €	42.26 €

5. BILAN FINANCIER GLOBAL DU SERVICE

	2022	2023	Écart	Prix par habitant 2023
Collecte et traitement des OM	1 475 001.13 €	1 356 265.63 €	- 118 735.50 €	40.98 €
Déchèteries	1 319 970.41 €	1 582 936.10 €	262 965.69 €	47.83 €
Collecte Sélective	1 169 460.01 €	1 207 212.54 €	37 752.53 €	36.47 €
TOTAL	3 964 431.55 €	4 146 414.27 €	181 982.72 €	125.28 €

Recettes de Collecte Sélective	716 787.12 €	691 067.57 €	- 25 719.55 €	20.88 €
Recettes déchetteries	185 648.33 €	175 667.40 €	- 9 980.93 €	5.31 €
TOTAL RECETTES	902 435.45 €	866 734.97 €	- 35 700.48 €	26.19 €

BILAN	3 061 996.10 €	3 279 679.30 €	217 683.20 €	99.09 €
--------------	-----------------------	-----------------------	---------------------	----------------



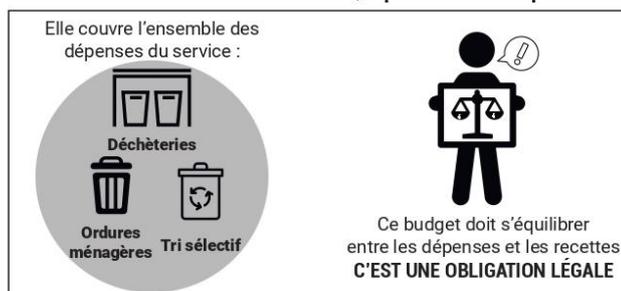
6 LE FINANCEMENT DU SERVICE

Pour financer le service de collecte et d'élimination des déchets, la communauté de communes du Pays de Landivisiau a opté pour l'application d'une Redevance Ordures Ménagères (ROM)

A quoi sert la Redevance Déchets ?



La Redevance Déchets, qu'est-ce que c'est ?



La Redevance Ordures Ménagères (ROM) permet de financer : la collecte et l'élimination des ordures ménagères, la collecte et le traitement de la collecte sélective qu'elle soit en apport volontaire ou en porte à porte ainsi que l'élimination des déchets apportés en déchèterie. Son montant comprend également les coûts des équipements (bacs de collecte, camions bennes, ...), du personnel du service, du transfert et transport des déchets vers les sites d'élimination et de traitement. Les tarifs de la redevance ordures ménagères sont votés annuellement par le conseil communautaire avant le 31 décembre en fonction du coût réel du service.

Qui est redevable ?

La redevance ordures ménagères est due par l'ensemble des usagers des services de collecte, qu'ils soient propriétaires ou locataires du logement. Sont également redevables les propriétaires de maisons secondaires ainsi que les entreprises, les artisans, les commerces, les professions libérales et les établissements scolaires

Bilan de la redevance ordures ménagères

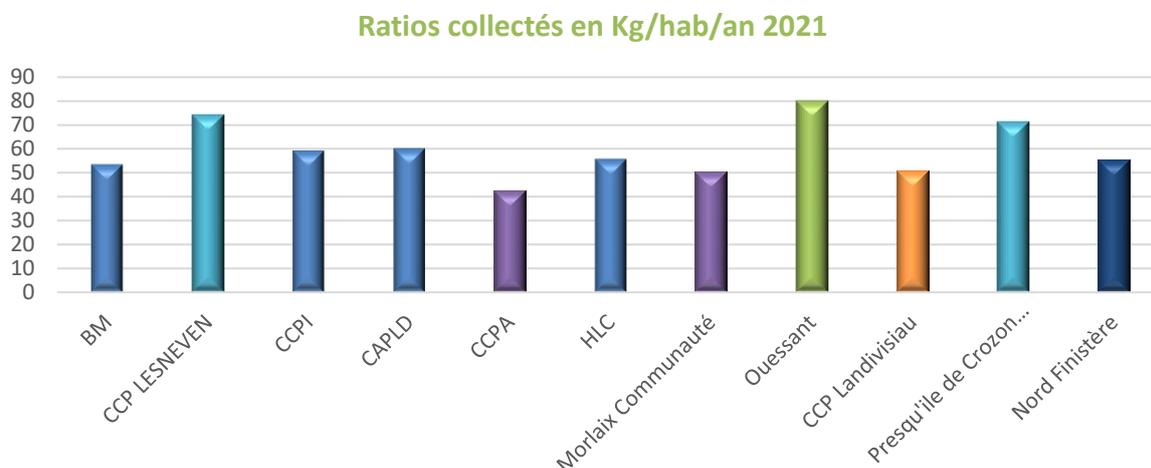
	MONTANTS	ETATS DES RESTES	MONTANTS ENCAISSES
2016	1 980 570,78 €	42 063,08 €	1 938 507,70 €
2017	2 184 318,7 €	57 147,57 €	2 127 171,13 €
2018	2 255 283,35 €	84 945,73 €	2 170 337,62 €
2019	2 311 482,72 €	63 162 €	2 248 320,72 €
2020	2 386 147,45 €	106 158,37 €	2 279 989,08 €
2021	3 095 209,72 €	124 079,00 €	2 971 130,72 €
2022	3 209 473,14 €	160 112,76 €	3 049 360,38 €
2023	3 344 416,45 €	144 848,84 €	3 199 567,61 €

Chiffres au 04/06/2024

7. OU NOUS SITUONS NOUS PAR RAPPORT A NOS VOISINS EN COLLECTE DES EMBALLAGES ET DU PAPIER ?

7.1 PERFORMANCES DE COLLECTE ET VALORISATION DES PAPIERS EMBALLAGES AU CENTRE DE TRI

La CCPL est la huitième collectivité en termes de ratio collecté dans le nord Finistère. Chaque habitant a trié 51,1 kg sur l'année 2021. C'est en dessous de la moyenne du nord Finistère qui est de 55,3 kg/hab/an.



7.2 TAUX DE REFUS DES PAPIERS EMBALLAGES AU CENTRE DE TRI

Le taux de refus, ce sont toutes les erreurs de tri. Sur la CCPL, cela représente 11.66 kg par habitant sur l'année 2023. Il y a 11.66 kg sur les 55.97 kg triés qui ne peuvent pas être valorisés.



8 COMMUNICATION SUR LES DECHETS

8.1 LA COMMUNICATION TOUT PUBLIC

8.1.1 OUTILS D'INFORMATION SUR LES CONSIGNES DE TRI

Mémo-tri



MODE DE DISTRIBUTION

Mise à disposition dans les mairies, à la CCPL, dans le kit nouvel habitant, dans les sacs jaunes, distribués par les Mairies aux nouveaux habitants.

Distribution lors d'action de sensibilisations (écoles, porte-à-porte, mise à disposition de composteurs, visite du centre de tri.)

8.1.2 OUTILS DE SENSIBILISATION SUR LES CONSIGNES DE TRI

LES VOILES DE TRI

Les voiles de tri sont des moyens simples à mettre en place lors d'une manifestation pour désigner les points tri sur les manifestations disposant de bacs de collecte sélective.

LE KIT NOUVEL HABITANT

Tous les mois nous recevons les adresses des personnes arrivant sur le territoire. Nous en profitons pour leur diffuser les consignes de tri. Le kit contient un mémo tri, un courrier, une fiche de renseignement ROM et un guide d'utilisation des bacs de déchets (information sur la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective).

LES KAKEMONOS

Il s'agit de système de communication facile à transporter et mettre en place lors d'événement et permettent de faire passer un message.



8.1.3 RELATIONS PRESSE

Les relations presse sont toujours utiles dans la communication sur le tri. A chaque manifestation, les correspondants locaux ont été prévenus et un communiqué de presse a été rédigé.

*En 2023 il y a eu **32** articles en lien avec les déchets dans les 2 principaux journaux quotidiens de la région : Le Télégramme et le Ouest-France.*

8.1.4 LES MAGAZINES

LES BULLETINS MUNICIPAUX

Depuis 2007, de vrais liens se sont tissés entre l'ambassadrice du tri et les secrétaires de mairie qui diffusent régulièrement des informations sur le tri dans les bulletins municipaux.

Outre l'avantage de ne pas engendrer de coût supplémentaire (comme une lettre de tri), les bulletins municipaux sont surtout mieux lus par la population qui est en attente d'une information de proximité.

Les secrétaires de mairies soutiennent cette démarche de proximité en diffusant, dans la mesure du possible, les articles sont proposés par l'ambassadrice du tri. Cela permet aussi de garder un lien permanent avec les secrétaires, personnes relais auprès des habitants.

Janvier : bienvenue dans ma maison presque ZD - recrutement

Février : fiche de renseignement

Mars : kit bac jaune

Avril : bienvenue dans ma maison presque ZD - programme

Mai : déchets verts

Juin : achat locaux

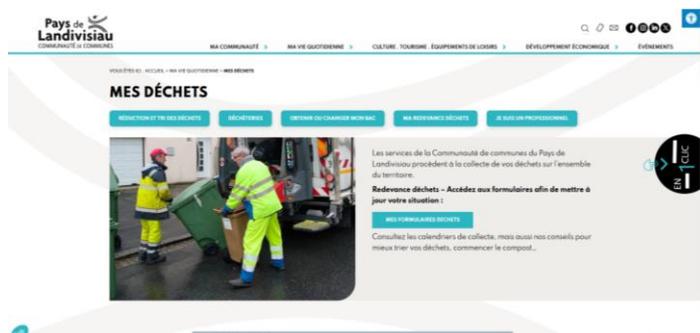
Juillet – Août : vacances ZD

Septembre : je passe au lavable dans la SDB

Octobre : RD

8.1.5 INTERNET

SITE INTERNET



Le site a été mis à jour notamment au niveau des animations et des actualités du service.

PAGE FACEBOOK

Depuis 2015, la communication se fait aussi sur la page Facebook de la CCPL, divers articles ou informations sont partagées.

Un groupe fermé « Groupe 0 déchet du Pays de Landi » créé le 20/07/2017, permet de rassembler des personnes du territoire étant dans la démarche de réduction des déchets. D'autres informations et échanges y sont diffusés.

8.1.6 SIGNALÉTIQUE

CONSIGNES DE TRI – COLONNES DE TRI



Le suivi des points tri est assuré par l'ambassadrice de tri, les autocollants dégradés sont changés au fur et à mesure.

Cette année 2023, des nouvelles implantations ont vu le jour :

- GUIMILIAU :
 - La garenne du bourg
 - La gare
 - Terrain de foot
- PLOUNVENTER
 - Keralan
 - Quelleron vras
- PLOUVORN
 - Kerguedall
 - Résidence saint-roch
 - Kergren
 - Lambader
 - Salle Jacques de Menou
 - Club house foot
 - Cité bellevue



LES AUTOCOLLANTS DE COLLECTE – ORDURES MENAGERES

Autocollants de suivi de collecte

Les ripeurs ont en leur possession divers autocollants pour passer des messages aux usagers.



Autocollants « Stop au verre »

L'agent qui livre les conteneurs ordures ménagères colle un autocollant à chaque livraison. Cet autocollant a été créé dans le cadre du plan verre 2015.



8.2 LES ACTIONS DE PROXIMITE

8.2.1 AUTOCOLLANT CARTON JAUNE/CARTON ROUGE

Pour augmenter les performances de tri des habitants de la CCPL, des contrôles ont été effectués par les agents de collecte. Au bout de 2 contrôles positifs (la poubelle contient 1 déchet recyclable), la poubelle n'est pas collectée.



Carton JAUNE

Votre conteneur contient des **déchets recyclables**
(verres, papiers, bouteilles plastiques, ...)

La prochaine fois, votre conteneur ne sera pas collecté

Service Environnement
02 98 68 42 41




Carton ROUGE

Votre conteneur contient à nouveau des déchets recyclables *(verres, papiers, bouteilles plastiques, ...)*

Votre conteneur n'est pas collecté, pour qu'il soit vidé, **veuillez le trier pour la prochaine collecte**

Service Environnement
02 98 68 42 41



en ordures ménagères

Attention erreur de tri !

Votre conteneur contenait :

- verre sacs d'OM
- déchets non recyclables : couches, articles d'hygiène, objets en plastique, jouets...
- déchets destinés à la déchèterie textile
- déchets verts
- déchets non vidés
- déchets emboîtés

Besoin d'aide pour améliorer votre tri ?

Service environnement
02 98 68 42 41



Carton Rouge Erreur de tri !

Votre conteneur contient des sacs d'ordures ménagères, du verre, du textile, ou des déchets non recyclables comme des couches, des articles d'hygiène, ...

Veillez le trier pour la prochaine collecte !

Besoin d'aide pour améliorer votre tri ?

Service environnement
02 98 68 42 41



en recyclables

8.2.2 AUTOCOLLANT VIGILANCE BAC

Pour limiter la gêne des bacs sur les trottoirs (circulation des piétons, des poussettes ou des personnes à mobilité réduite et tout simplement les riverains), un autocollant « vigilance bac » a été créé.



VIGILANCE BAC

Ramassez **impérativement** votre bac après chaque collecte.

Présentez-le à la collecte la veille au soir.

Service environnement - 02 98 68 42 41



8.2.3 SUIVI DES CARACTERISATIONS DES EMBALLAGES

Le suivi régulier des caractérisations permet de mettre le doigt sur des déchets particuliers qui posent problème et de suivre de près l'évolution du taux de refus. En cas de problème important, l'erreur peut faire l'objet d'un article dans les bulletins municipaux.

En 2022, le taux de refus des points d'apport volontaire est de 16.20% (15.95%, en 2021 soit +1.57 %).

En porte à porte le taux de refus est de 17.53 %, sur l'année 2022, chiffre en augmentation par rapport à l'année passée (15.80 % en 2021 soit + 10.95%).



Parmi les erreurs les plus récurrentes :

du verre, du textile en tout genre, des masques, des lingettes, du sopalin, des serviettes en papier, des mouchoirs, des gants plastique, des couches et protections hygiéniques, des emballages non vidés ou imbriqués ou emboîtés, divers objets en plastique, divers outils et matériels de bricolage/jardinage ou garage, des jeux pour enfants, des sacs poubelles, des restes alimentaires, ...

Ces erreurs de tri engendrent une augmentation de la redevance déchets et pose des problèmes au centre de tri :

- Non valorisation des déchets ;
- Endommagement ou casse machine ;
- Blessure des salariés.

Ces erreurs peuvent être plus dramatique comme les départs de feux causés par les batteries portatives. A chaque départ de feux :

- Intervention des salariés pour éteindre le feu ou intervention du SDIS29 ;
- Usine mise à l'arrêt ;
- Evacuation du personnel ;
- Intoxication du personnel ;
- Endommagement ou casse machine, ...



8.2.4 COURRIER DEPOT SAUVAGES OU ERREUR DE TRI

77 courriers ont été envoyés suite à des dépôts sauvages ou des erreurs de tri.

8.3 COMMUNICATION/EVENEMENTIEL

8.3.1 REMISE DU TROPHÉE DU CHEVAL DE VERRE JUIN 2022

Comme tous les ans, un trophée est remis à la commune qui a progressé le plus en ratio de collecte par habitant.

Cette année, la commune de Locmélar reçoit le trophée pour l'année 2023 :

- 85 kg par habitant de déchets recyclables collectés (dont 27 kg de verre, +8,9% par rapport à 2022)
- 3 colonnes de verre sont implantées sur la commune.

Le trophée est remis lors du conseil communautaire de juin et un article de presse relaye l'information.

8.3.3 LES ATELIERS DECHET

Les ateliers proposés en 2023 :

- Janvier : produit wc
- Février : pate auto-durcissante
- Avril : BDMMPZD
 - bee wrap + produit ménager
 - tawashi + liquide vaisselle
- mai : cosmétique (dentifrice + baume à lèvres)
- juin :
 - apprendre à reconnaître, récolter et utiliser les plantes sauvages
 - création de papier à ensementer

8.4 LES ACTIONS DE COMMUNICATIONS TOUT AU LONG DE L'ANNEE

8.4.1 L'OPERATION DE COMPOSTAGE

Depuis le mois d'Avril 2012, la CCPL met à disposition des habitants des composteurs, 2 modèles de 400 L sont proposés en bois ou en plastique au tarif de 25 € pour le premier et de 50 € pour le.s suivant.s.

En 2022, avec l'augmentation des tarifs des composteurs, nous avons dû actualiser nos prix de vente qui ne correspondaient plus aux délibérations n°95-10 et n°106-09, qui prévoyaient que les prix de vente étaient de 50 % du prix d'achat des composteurs.

Ainsi, le prix du composteur bois est de 38 € pour le premier puis de 75 € au composteur plastique, le prix est de 25 € pour le premier et 50 € pour les suivants.

Devant le nombre grandissant de personnes souhaitant acquérir un second ou un troisième composteur, il a été délibéré de limiter les achats à 3 composteurs par foyer.

Depuis 2012, 2 141 composteurs ont été vendus. Les distributions ont lieu à la CCPL.

En 2023, 248 composteurs ont été distribués.

Des composteurs ont été mis en place dans certains établissements pour relayer les informations dans les écoles et centre de loisirs.

8.4.2 COMMUNICATION VERS LES ELUS

Pour chaque action menée sur le tri, le maire de la commune concernée et l'élu de la commission environnement ont été invités : animations scolaires...



8.43 LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Des animations scolaires ont été proposées pour l'année scolaire 2022-2023. Pour l'année, il a été programmé 31 interventions dans 16 écoles, ce qui représente 704 élèves formés aux gestes du tri sur 13 communes.

Les visites du centre de tri ont repris, lors de cette année scolaire. Sur la période, il y a eu 385 personnes de notre territoire qui ont pu se rendre au centre du tri.

- 13 visites scolaires (315 élèves de 10 écoles)
- 1 groupe d'éco-délégué du Lycée du Léon (10 élèves)
- 1 CMJ de Plouvorn (10 jeunes)
- 1 club des aînés de Guiclan (44 personnes)
- Fondation Massé-Trédivy (6 personnes)



9 LES FAITS MARQUANTS

ACTUALITES 2023

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

- Baisse significative du tonnage d'ordures ménagères de 5 % suite au déploiement de la nouvelle organisation de collecte.
- Arrivée d'une nouvelle Benne à ordures ménagères en Mars
- Achat de deux bennes via l'UGAP

COLLECTE SELECTIVE

- Déploiement de la nouvelle organisation de collecte sur la commune de Landivisiau
- Mise en place de colonnes verres supplémentaires ;
- Augmentation globale du tonnage des recyclables et du verre.

DECHETERIES

- Augmentation importante de la TGAP, notamment sur le traitement des encombrants ;
- Achat de nouveaux bungalow pour les locaux gardiens de Sizun et Plougourvest

PREVENTION DES DECHETS

- Participation à « Bienvenue dans ma maison presque zéro déchet n°2 » en partenariat avec le SYMEED29 (participation d'une famille et d'une MAM et atelier ZD).